RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°01/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 14 janvier 2020.

Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.

Excusé : M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme HOGNON Sophie.

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.
Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.
L'objectif de ce bilan est de porter une appréciation sur la politique immobilière de la collectivité territoriale et, au-delà, d'assurer l'information de la population.
Il s'agit donc d'examiner ci-après, le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2020, étant entendu que l'ensemble des cessions et acquisitions exercées par la Commune a déjà été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, pour chacune d'entre elle.

- **Les cessions réalisées pendant l'année 2020 sont les suivantes :**
  - ÉTAT NÉANT.
- **Les acquisitions réalisées pendant l'année 2020 sont les suivantes :**
  - La Commune a acquis auprès de la SAFER LR la parcelle AC 31 d'une superficie de 57a 32ca au prix total de 3.000,00 € hors frais de Notaire. Délibération n° 27/2020 du 9 juin 2020. Acte notarié du 8 juillet 2020.
  - La Commune a acquis auprès de Madame DIEZ Sylvie l'immeuble cadastré AH 10 – avenue de Saint-Cyprien d'une superficie de 30 m² au prix de 55.000,00 € hors frais de Notaire. Délibération n° 67/2019 du 21 novembre 2019. Acte notarié du 6 février 2020.
  - La Commune a acquis auprès des Consorts TAUPENAS les parcelles de terrain AB 27 et AB 72 d'une superficie respective de 6611 m² et 2142 m² au prix total de 38.513,20 € hors frais de Notaire. Délibération n° 49/2019 du 24 octobre 2019. Acte notarié du 6 février 2020.

Ouï cet exposé Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le bilan des cessions et acquisitions 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- DÉCIDE d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2020 tel qu'exposé dans la présente délibération,
- DIT que cette délibération sera annexée au compte administratif 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 22 janvier 2021